

COURRIER D'ONTARIO.

Je vous ai cité, l'autre jour, quelques strophes d'Alfred de Musset qui, écrites il y a 35 ans, peuvent s'appliquer aussi bien à la France républicaine de 1871 qu'à la France monarchique de 1835. Voici maintenant de la prose, de la bonne prose, qui se monte à 1848; lisez, c'est Victor Hugo qui tenait alors la plume :

« Deux républicains sont possibles. L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : « Liberté, Egalité, Fraternité, » l'option sinistre : « ou la Mort ; » fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit qui est la fortune de tous, et le travail qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténébres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu, etc. »

N'est-ce pas mot à mot, du commencement à la fin, ce qu'ont fait les républicains de Paris en 1871, c'est-à-dire 23 ans après la publication de la lettre remarquable de Victor Hugo ? Quel a été le drapeau de la Commune de Paris ? Le drapeau rouge, qui, au dire de Lamartine, en 1848, « n'avait jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple. » Voilà le drapeau qu'on a substitué au drapeau tricolore, le glorieux étendard des armées de Napoléon 1^{er}.

Les républicains de 1871 ont abattu la colonne Vendôme et la statue de Napoléon, ainsi que l'avait prévu Victor Hugo, en 1848. Tout ce que rappelait le souvenir des gloires de la France semblait peser sur les faibles épaules de ces pauvres nains de la Commune. La colonne Vendôme, ayant sur la colonne de juillet l'avantage de ne pas rappeler le sang versé dans les guerres civiles, puisqu'elle a été érigée pour perpétuer le souvenir de la glorieuse campagne de 1805, campagne de deux mois et demi, durant laquelle Napoléon eut le temps de faire mordre la poussière aux armées de l'Autriche et de la Russie, c'est à la colonne Vendôme que l'on s'attaque, car c'est là qu'éclate dans toute sa pureté la gloire des armes françaises.

Napoléon, vraiment Français par le cœur, toute sa vie, aimait la France. Selon lui, « c'était un beau privilège que d'être né Français, et l'administration du grand empire, disait-il, a des soucis dont l'amour des Français peut seul dédommager. » Comment voulez-vous que ce grand homme, qui aimait tant la France, eût trouvé grâce devant le troupeau cosmopolite qui répudia les mots de France et de patrie ?

« Napoléon gouvernait le monde ; il avait élevé la France et les Français au-dessus des nations. La puissance, la force, la gloire étaient son cortège. On était heureux d'entrer dans l'atmosphère d'un tel astre. »

Celui qui a fait tout cela pour la France ; celui dont le poète a pu dire :

Tout l'avenir germe en son cerveau profond,
Déjà dans sa pensée heureuse et clairvoyante
L'Europe ne faisait qu'une France géante.
Berlin, Vienne, Madrid, Moscou, Londres, Milan,
Viennent rendre à Paris hommage une fois l'an.

Celui qui a ainsi glorifié la France pouvait-il trouver grâce devant les lâches de la Commune, qui ont fait mille courbettes aux officiers prussiens ; qui ont offert au général Von der Tanne 2,000,000 de francs pour se faire livrer le fort de Charenton ; qui ont enrégimenté sous leurs drapeaux, pour les diriger contre leurs frères, 18,000 garibaldiens, 7,000 Anglais et Irlandais Fénians, 1,200 Grecs, 600 Américains, et 600 Espagnols, Allemands et autres ? ...

Aussi ont-ils renversé la statue du grand homme, et, dans le délire de la folie révolutionnaire, ont-ils pris plaisir à piétiner sur ses débris ! ...

Le comte Moledit un jour à Napoléon : « Sire, vous avez tué sans retour l'esprit révolutionnaire. — Vous vous trompez, reprit vivement l'Empereur ; je suis le signet qui marque la page où la révolution s'est arrêtée ; mais, quand je serai mort, elle tournera le feuillet et reprendra sa marche. »

1830, 1848 et 1871 ont donné cent fois raison à l'Empereur. Mais prévoyait-il, le grand homme, dans les profondes rêveries auxquelles il s'abandonnait sur son rocher de Ste. Hélène, d'où il légua « l'opprobre de sa mort à la dynastie régnante d'Angleterre, » prévoyait-il que la fureur du Paris révolutionnaire se tournerait un jour contre sa statue et contre les monuments des gloires de la grande armée ? ...

Dans son *Socrate Chrétien*, Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, définit ainsi l'action de la Providence sur l'humanité : « Dieu est le poète et les hommes ne sont que les acteurs. Ces grandes pièces, qui se jouent sur la terre, ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments et de quels moyens elle se serve. Entre ses mains, tout est foudre, tout est tempête, tout est déluge, tout est Alexandre, tout est César. Elle fait par un enfant, par un nain, par un eunuque ce qu'elle a fait par les géants, par les héros. »

Eh bien ! ces paroles sont consolantes. Nous devons aimer à croire, quelque soient les épouvantables malheurs qui s'abatent sur Paris, quelque soit la petitesse des drôles qui en font le théâtre de leur exploits sanglants et destructeurs, nous devons aimer à croire que la Providence marche à son but, et qu'elle ne s'arrêtera que quand la leçon donnée à notre chère mère-patrie sera complète, et aura produit tout son effet.

Où, certes, nous avons vu bien des « faquins, » depuis un an, s'essayer à diriger la France, à l'éclairer de conseils pénétrants à la pousser plus avant dans les voies de l'impétuosité et du doute, qui est la mort de l'âme et de l'esprit. Mais où trônaient les « faquins ? » à Paris ; tous ses enseignements de perdition, d'où partaient-ils ? de Paris. Et, ouvrez les yeux, c'est Paris qui est châtié ; c'est Paris qui expie en ce moment pour le reste de la France.

Victor Hugo ne s'est point trompé dans le reste de ses prévisions, que l'on pourrait presque appeler des prédictions. En effet, n'a-t-on pas vu les Communistes ruiner les riches, les voler et les piller, anéantir le crédit et le travail, forcer les

femmes à la prostitution, en ne leur laissant que cette seule ressource pour se procurer un peu de pain ? Ne les a-t-on pas vus saisir au collet, dans la rue ou à leur domicile, d'honnêtes et paisibles citoyens pour les enrégimenter de force dans leurs rangs ? Ne les a-t-on pas vus remplir les prisons par le soupçon, égorger la liberté, étouffer les arts, décapiter la pensée, et nier Dieu, par tous leurs organes de publicité, depuis le *Mot d'Ordre* de Rochefort, jusqu'au *Père Duchesne* d'Eugène Vermesh ?

En 1867, Victor Hugo a écrit un long article sur Paris. On y trouve entre autres les lignes qui suivent : « Voulez-vous vous rendre compte de ce qu'est cette ville, Paris ? Mettez-là aux prises avec la France. ... Paris s'en va seul, la France suit de force, et irritée ; plus tard s'apaise et applaudit ; c'est une des formes de notre vie nationale. Une diligence passe avec un drapeau ; elle vient de Paris. Le drapeau n'est plus un drapeau, c'est une flamme, et toute la traînée de poudre humaine prend feu derrière lui. »

Où, cela a été vrai jusqu'en 1871 ; mais, à partir d'aujourd'hui, maître, cela cesse d'être vrai. Cette fois, la France s'est montrée récalcitrante. Elle a résisté à l'impulsion de Paris, et de cet acte de résistance datera une nouvelle ère pour la grande nation, — ère d'ordre, de calme et d'apaisement, aussi bien que de retour aux traditions de la vieille France catholique, fille aînée de l'Eglise.

C. T.

NOS ARCHIVES.

III

Maintenant, retournons à l'inventaire de 1791 et voyons ce qui nous manque. J'ignore entièrement ce que sont devenues les archives y mentionnées qui ne se trouvent pas en dépôt auprès du Registrateur. Sont-elles devenues la proie du temps ? Oui, sans doute, mais encore plus celle de la négligence. On sait le peu d'attention portée à ces Registres par le colon anglais après la conquête. C'est lui qui en avait la garde, c'est à lui que nous les demandons. Que sont devenus les 140 Registres de la Prévôté de Québec (1), les 45 Registres des Insinuations de la Prévôté (2), les 40 cahiers de Titres concernant le Papier-Terrier (3), la Table du Papier-Terrier, qui tous, ainsi que le constatent les reçus, ont été déposés, en 1791, en l'office du secrétaire Pownall ? Que sont également devenus les Registres de la cour d'amirauté (4) et ceux de la juridiction des Trois-Rivières, au nombre de plus de 80 volumes, livrés par M. Panet à Charles Thomas, greffier de la cour des plaidoyers communs pour le district des Trois-Rivières, conformément à un ordre du gouverneur du 7 mars 1791 ?

Que sont devenus ces répertoires ou listes des actes passés par les notaires avant la conquête, également déposés dans l'office du secrétaire Pownall, ainsi qu'il appert par son reçu, daté du 12 février 1791 ? (5)

Qu'a-t-on fait des 10 volumes de Voierie (6), des sept cahiers intitulés : *Foy et Hommage* (7), du Registre des titres des emplacements de la ville de Québec et autres concessions relevant de sa censine : des 2 volumes d'impositions pour les casernes (1747 à 1757) et autres rôles de taxations (8) ; des lettres patentes qui accordent le palais épiscopal aux évêques de Québec (30 mai 1743) ; du perchemin intitulé : *Réunion* du palais épiscopal au domaine du roi et le don fait d'icelui à M. Pontbriant et aux évêques qui succéderont (30 mai 1843) ? (9) Hélas ! reconnaissons que nos Registres sont disparus en grand nombre par l'imprévoyance des uns et la négligence des autres. Ce qui nous reste nous fait assurément regretter ce qui nous manque. Nous avons bien, à la vérité, les séries les plus importantes, mais elles n'offrent pas encore ce côté complet qu'on aime à constater dans les dépôts de ce

(1) Ces Registres commençaient le 2 novembre 1666 et finissaient au 11 avril 1759. Ils contenaient les procès et jugements de la Prévôté. La plupart des jugements de cette cour sont de M. Chartier de Lotbinière, Dupuis, Bermet, Rouer, Dartigny, DeLino, L'Espinau, André de Leigne, et Daine. Ces Registres s'appliquaient aux causes civiles et criminelles ; aucun de ces 140 volumes ne se trouve en la garde du registrateur ; j'ai pu constater l'existence d'une dizaine d'entre eux à la bibliothèque de la Société historique et littéraire de Québec.

(2) Ces Registres commençaient le 1 mars 1667 et finissaient le 15 avril 1759. Ils contenaient l'insinuation ou l'enregistrement de certaines commissions aux juges par la compagnie et par le roi, aussi aux juges seigneuriaux, aux procureurs-généraux, aux greffiers des cours, aux notaires, aux arpenteurs et autres, des contrats de mariage, des testaments, des donations, des substitutions, des concessions de terres de la Compagnie et du Roi, certains édits et arrêts du Roi et du Conseil Supérieur, des lettres de la Compagnie à Paris sur différents sujets, des ventes et échanges de terres relatives au Séminaire à Montréal et autres actes d'une nature publique. On voit, de suite, l'importance de ces 45 volumes.

(3) Ces 40 cahiers contenaient les copies des titres des seigneuries ou terres en fief, copiées probablement des registres de l'office de l'intendant ; ils ne portaient aucune signature au original pour leur donner l'authenticité, cependant les actes enregistrés sont dits avoir été signés par le roi, les gouverneurs, les intendants ou officiers du gouvernement qu'ils concernaient, et par le propriétaire, suivant qu'occasion le requerrait. La plupart de ces cahiers étaient inutiles. *Accus, dénombrement et déclaration du Terrier du roi.*

(4) Ces Registres, très endommagés lorsqu'on en fit l'inventaire en 1791, n'ont, sans doute, pu résister aux atteintes du temps. Toutefois, si la feuille recapitulante le greffe d'amirauté nous fût parvenue, nous serions en mesure de constater l'état des causes de cette cour depuis 1731 jusqu'à 1759.

(5) Le plus ancien de ces répertoires datait de 1637 ; c'était le relevé des minutes de M^{re} L'Espinau. Outre ces répertoires, plusieurs liasses de minutes sont encore mentionnées par le pamphlet de 1791. Ceux qui concernaient les Trois-Rivières se trouvaient en l'office du notaire Badaux en 1788, avec 62 registres d'ordonnances d'insinuations, 6 d'insinuations, 2 d'actes d'inventaires, 10 registres de la fabrique des Trois-Rivières, 1 de la Pointe du Lac, 7 d'Yamachiche, 8 de la Rivière-de-Loup, 4 de Maskinongé, 20 de Nicolet, 21 de la Baie St. Antoine, 1 de Bécancour, 1 du Cap de la Magdeleine, 9 de St. François sur le Lac St. Pierre, 7 d'Yamaska, 11 des Forges St. Maurice et 1 pour chacune des paroisses de Champlain, Batiscan, Ste. Geneviève, St. Stanislas.

(6) Cette série commençait en 1685 et se poursuivait jusqu'à 1727. Elle contenait les procès-verbaux de voierie ou des chemins, les alignements des rues, la désignation des emplacements, etc. La plupart des procès-verbaux portaient les signatures de Linc, La Gorgandière et Bécancour, Grands-Voyers.

(7) Cette série commençait au 30 janvier 1723 et finissait le 28 septembre 1754. On y inscrivait les actes de foi et hommage rendus par les propriétaires des seigneuries ; ils étaient authentifiés par la signature des intendants et autres officiers du gouvernement devant qui ils avaient été rendus.

(8) J'ai lieu de croire que quelques-uns de ces cahiers d'imposition peuvent se retrouver dans l'étui intitulé : *Divers jugements du Conseil Supérieur.*

(9) Ces deux derniers documents ainsi que la liasse contenant 7 papiers d'actes passés devant notaire, deux actes de délibérations des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec et des Trois-Rivières, dans les années 1720 et 1721, signés par les religieuses et l'évêque, et une copie non signée de la ratification du roi en main morte, des biens des dites religieuses, datée du 9 octobre 1719, étant d'une nature privée n'auraient pu être remis à leurs porteurs naturels et déposés dans les voûtes de l'évêché et de l'Hôtel-Dieu.

genre. Espérons du moins qu'en retournant dans des mains canadiennes-françaises, nos anciennes archives seront conservées avec toute l'attention scrupuleuse qu'elles méritent.

Québec est, sans contredit, la place, le lieu, où doivent se trouver les Registres qui concernent la domination française, particulièrement ceux qui se rattachent au Conseil Supérieur. On sait toutes les difficultés qu'eurent à éprouver les gardiens de nos Bibliothèques et de nos Registres pour retenir dans l'ancien capitale de la province, des objets d'une nature purement locale, contradictoirement à la monomanie de ceux qui voulaient tout transporter à Ottawa, lorsque la politique des vingt dernières années eut couronné l'édifice par l'œuvre de la Confédération ! Qui le croira ? ... Il y a à Essex, petite ville du Haut-Canada, deux anciens Registres portant des titres de concession de terres pour l'ancienne bourgade française du Détroit. Depuis cinq ans le Registrateur a fait de vaines demandes aux autorités compétentes de la province d'Ontario pour les faire revenir. Eh bien ! ces Registres sont encore à Essex, en originaux. Et c'est ainsi que, d'un côté et de l'autre, s'en sont allés, depuis un siècle, des papiers qui méritaient toute notre sollicitude.

Une nation n'est pas seulement riche de son argent, mais encore de tout ce qui peut constituer sa stabilité. L'attention que l'on donne, dans tous les Etats policés, à la conservation des archives publiques, n'est que l'accomplissement d'un devoir de premier ordre, et l'intérêt des particuliers et celui des corps est en cela d'accord avec l'intérêt général. Oui, tous ceux dont la position le leur permet, devraient s'efforcer de nous retenir ces marques du passé. L'esprit du siècle est trop porté au mépris des idées et des documents que les siècles ont légués à notre époque, pour que nous ne sentions pas le besoin de nous protéger contre cette ingratitude universelle.

Et pourquoi, en Canada, ne suivrions-nous pas l'exemple que nous donnent les Etats voisins ? Pourquoi la législature ne permettrait-elle pas l'impression, à ses frais, de tant de documents publics à l'exemple de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ? En cela, nous suivrions encore les traces de notre seconde mère-patrie. L'Angleterre est bien le pays où l'autorité publique s'occupe le plus de la conservation, de l'accroissement et de l'impression des archives publiques. On connaît la célébrité dont jouissent certains dépôts de Londres ; le *British Museum*, les Greniers de l'Echiquier, l'Office des Remembrances de cet Echiquier, la Trésorerie, l'Office des Augmentations, le *Pipe Office*, la Cour des Gardes, la Bibliothèque Caltonienne, et les Dépôts de la Cour de Londres, sont autant de greniers d'abondance où l'historien, l'antiquaire, l'archéologue, le publiciste, l'homme d'Etat vont s'instruire. Il faut lire le livre de M. Cooper : *An account of the most important public Records of Great Britain and the Publication of the Record Commissioners* (1832, 2 vols. in-8), pour se convaincre des efforts que fait tous les jours l'Angleterre pour accroître le nombre de ses dépôts publics.

Chaque citoyen, en Canada, peut coopérer à l'accroissement de nos documents publics. Il suffit souvent au chercheur d'or de soulever une motte de terre pour découvrir une pépite du précieux métal, de même qu'il suffit souvent d'avoir la volonté de chercher pour trouver un document perdu. N'a-t-on pas constaté tout dernièrement encore la découverte d'un manuscrit précieux trouvé, où ? dans un magasin de vieilleries et vendu pour quelques deniers ? Ce pauvre marchand ignorait sans doute qu'il donnait au public le Registre des Ordonnances publiées à Trois-Rivières par le gouvernement Burton, durant le règne militaire (1659-1663). Grâce à cette importante découverte, la Société historique de Montréal est en mesure de publier une véritable chronique de cette époque peu connue jusqu'à ce jour, et qu'on est convenu d'appeler le *Règne militaire*.

EDMOND LARÉAU.

(A continuer.)

PROPHÉTIE DE BLOIS.

(Suite.)

QUEL EST LE VÉRITABLE TEXTE DE LA PRÉDICTION DE Sœur MARIANNE ?

On comprend que cette prophétie n'ayant jamais été écrite que de mémoire, par occasion et à la suite d'entretiens où elle n'avait pas été racontée en entier, il a dû arriver nécessairement que les copies faites dans ces conditions se soient trouvées plus ou moins inexactes et incomplètes. Il serait sans doute impossible de remédier au mal d'une manière parfaite, de donner aujourd'hui toutes les prédictions, telles qu'elles sont sorties de la bouche de la Sœur et dans le même ordre. Ce que nous pouvons faire, c'est de profiter des souvenirs des personnes qui ont entendu les récits de la mère Providence et de rapprocher les uns des autres les différentes copies qui existent. Nous nous appuierons avant tout sur la tradition de la communauté, qui nous est parfaitement connue, tradition constamment entretenue et ravivée chaque fois que quelque crise venait jeter l'inquiétude dans les esprits, et qui a toujours eu l'avantage d'être rectifiée par la dépositaire des prédictions, alors dans toute la plénitude de ses facultés (1). Contrôlant tout cela au moyen des notes que nous avons recueillies à différentes époques, nous pourrions présenter un texte digne de foi quant à l'exactitude, et renfermant tout ce qui a pu demeurer incontestable. Nous prendrions pour point de repère la version donnée par le *Constitutionnel* et reproduite par presque tous les journaux ; elle est la seule qui soit divisée par versets numérotés. Je tâcherai de la compléter et de la rectifier (2).

On commence par le no 7. Quels sont les six numéros que l'on a omis ? je l'ignore ; mais voici ce que je trouve dans un fragment copié de la main d'une ancienne supérieure. Le titre porte qu'il est rédigé d'après une confidence faite par la mère Providence en 1813.

« La famille des Bourbonnais reviendra en France alors qu'elle semblera oubliée, parce qu'un usurpateur fera retentir son nom partout. Sa décadence arrivera alors qu'il se croira plus affermi. »

(1) La vénérable mère Providence, avec une santé remarquable pour son grand âge, a conservé son intelligence ; mais sa mémoire est trop affaiblie pour nous être d'une grande utilité.

(2) Nous savons que cette version a été écrite par le prêtre de Blois qui connaît le plus anciennement la prophétie de sœur Marianne. Elle est la plus exacte de toutes celles que nous avons pu trouver. Nous la comparons avec qu'elle fut publiée, et nous lui avons toujours reprochés les défauts que nous signalons aujourd'hui, relativement aux nos. 9, 12 et 28. Quand au no 31, nous en avons surtout connu l'inexactitude après la découverte d'un fragment conservé dans les papiers de la communauté et dont nous parlerons plus loin.